

PV de l'assemblée extraordinaire de paroisse du 5 mai 2024

Présents : A. Granier, G. Ducry-Rey, M. Stalder, C. Masméjan, G. Stauffer, C. Castella

Secrétaire : C. Bisig-Charrière

Début : 9h30

Fin : 11h32

Table des matières

OUVERTURE DE LA SÉANCE	2
POINT 1 : CULTE PAR E. DE CALONNE	2
POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTATEURS	2
<i>Décision : Lucile Nordberg et Philippe Brunner sont nommés scrutateurs.....</i>	2
POINT 3 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE ORDINAIRE DU DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET WWW.EGLISE-BULLE.CH ET AU SECRÉTARIAT. LE PV NE SERA PAS LU LORS DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE	3
<i>Décision : Le procès-verbal de l'assemblée du 26.11.2023 est approuvé à l'unanimité</i>	3
POINT 4 : VIE DE PAROISSE	3
POINT 5 : ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL DE PAROISSE	3
POINT 6 : ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU SYNODE	4
POINT 7 : COMPTES 2023	4
<i>Décision : l'assemblée de paroisse approuve et décharge la Commission de révision et le conseil de paroisse par 23 pour 1 abstention les comptes 2023</i>	4
POINT 8 : INFORMATIONS	7
POINT 7 : DIVERS	10

Ouverture de la séance

Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes.

La présidente déclare officiellement ouverte l'assemblée de paroisse ordinaire du 5 mai 2024.

Mme Granier salut cordialement Mme Nobs, qui représente le conseil Synodal. Mme Nobs remplace M. Blaser qui ne pouvait pas se joindre à nous aujourd'hui.

Rappelle de la mission de paroisse : Aimer, partager, grandir, servir, témoigner.

Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.

Article 4 du RE : « Droit de vote : Les membres ont le droit de vote lorsqu'ils sont domiciliés dans une des paroisses de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg depuis 30 jours au moins. Ils disposent du droit de vote et d'élection dès l'âge de 16 ans révolus. Ils sont éligibles dès qu'ils ont atteint l'âge de la majorité civique ». Donc les membres de la paroisse de Bulle – La Gruyère, habitant une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus, peuvent voter.

L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg stipule : « Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».

La présidente présente l'ordre du jour de la séance.

Point 1 : Culte par E. de Calonne

La présidente remercie le pasteur de Calonne pour le culte.

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Décision : Lucile Nordberg et Philippe Brunner sont nommés scrutateurs

31 paroissiens présents ont le droit de vote

Les excusés à la séance sont : Luc et Véronique Genin, Jacky Brandt, Cathy et Marc Ruffieux, Sarah Ruffieux, Cédric Castella, Christiane Wohlfender, Karin Pralong.

Mme Lucile Nordberg et M. Philippe Brunner ont acceptés d'être scrutateurs pour cette assemblée de paroisse.

Point 3 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de paroisse ordinaire du dimanche 26 novembre 2023, disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch et au secrétariat. Le PV ne sera pas lu lors de l'Assemblée de paroisse

Décision : Le procès-verbal de l'assemblée du 26.11.2023 est approuvé à l'unanimité

Le PV a été mis à disposition à la Cure où il pouvait y être consulté et était disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Il ne sera pas lu lors de l'Assemblée de Paroisse.

Aucune remarque, ni modification n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du dimanche 26 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Point 4 : Vie de paroisse

E. de Calonne

La fête de paroisse aura lieu le 23 juin prochain. Nous recherchons des bénévoles pour cette journée (grillade, ranger, etc). Merci de contacter le secrétariat.

KidsGames : du 4 au 9 août à la Léchère à Bulle

C'est un camp pour les 7-14 ans non résidentiel. Merci de contacter Mme Kyprian Pittet ou le pasteur de Calonne si des personnes peuvent aider durant tout le camp ou une partie (animation, ateliers, repas, etc).

Mini-camp aura lieu du 29 mai au 1^{er} juin

46 enfants sont inscrits. Le camp aura lieu au Jaun.

G. Stauffer

Chosen : projection de la vie de Jésus au cinéma organisée par la pastorale bulloise. C'est une collaboration entre les catholiques, les évangéliques et notre église. Très bonne participation, entre 75 et 100 personnes par séance. Le cinéma ne voulait pas participer pour cette projection, c'est la raison pour laquelle nous avons loué la salle. Les paroisses assumaient donc l'entièreté de la charge et de la responsabilité financière. Au final, nous en ressortons bénéficiaires.

En projet : la projection de la saison 2 de la série Chosen, peut-être en novembre. Ce sera discuté dans la pastorale bulloise.

Point 5 : Election complémentaire au conseil de paroisse

La présidente rappelle qu'à l'assemblée de paroisse d'automne, il y aura l'élection du conseil de paroisse pour une nouvelle législature. Il y aura un renouvellement complet du conseil de paroisse, plusieurs d'entre les conseillers ne se représenteront pas pour une nouvelle législature.

C'est un sujet d'intersession et de prière, la paroisse a besoin de conseillers pour assurer le fonctionnement.

Après ses 10 ans au conseil de paroisse, Mme Granier n'est pas encore épuisée, à bout de force et

démotivée. C'est un sujet important pour la paroisse afin que nous trouvions des personnes qui prennent le relais.

Point 6 : Election complémentaire au synode

Pour le synode, nous recherchons un/e suppléant/e.

Mme Ducry-Rey rappelle qu'il y a 5 synodes par année (4 en soirée et 1 samedi matin). En tant que suppléant, c'est remplacé un conseiller qui ne peut pas être présent. La paroisse a déjà un suppléant mais selon le règlement il doit y en avoir 2.

Le synode est un moment d'union ensemble. Nous sommes une paroisse mais nous appartenons à l'église évangélique réformée du canton de Fribourg.

Point 7 : Comptes 2023

Décision : l'assemblée de paroisse approuve et décharge la Commission de révision et le conseil de paroisse par 23 pour 1 abstention les comptes 2023

a) Présentation : les comptes 2023 seront à disposition au secrétariat pour consultation 10 jours avant l'assemblée

M. Stalder informe que la paroisse boucle les comptes 2023 avec un bénéfice de CHF 138'000.00 ce qui permettra de distribuer des dons et d'augmenter les réserves de la paroisse contrairement à 2022 où la paroisse avait présenté une perte de CHF 29'929.91.

M. Stalder remercie Mme Valley pour son travail.

Cette année, nous présentons des résultats et des comptes très bien tenus. Cela est dû à la rigueur dans la tenue des comptes et du suivi effectué par le conseil de paroisse. Les produits ont augmenté, notamment suite aux impôts des exercices antérieurs, de 16 %. On peut constater une augmentation de 20 % par rapport aux comptes présentés en 2022. Au niveau des charges, la paroisse a tenu le budget voir un peu en dessous (-0.25 %). Globalement le budget a été bien tenu.

M. Stalder donne la parole à Mme Valley pour présenter en détails les comptes 2023.

Mme Valley informe que durant l'année 2023, un suivi plus approfondi des comptes a été effectué durant tout le courant de l'année (plusieurs boucllements intermédiaires ont été établis afin de contrôler la situation).

Charges → CHF 1'280'264.08 pour un budget de CHF 1'283'550.00

Administration → CHF 155'793.48

Frais de personnel (310) : légère augmentation car les salaires de notre paroisse se basent sur l'échelle de traitement de l'Etat de Fribourg. La paroisse suit leur évolution avec les augmentations de salaire et le changement d'échelle (1 à 20).

Prestations de tiers : cela concerne le coût des impôts, c'est-à-dire tout le traitement des impôts de l'Etat de fribourg contrairement aux années précédentes qui se trouvaient dans les frais généraux (311)

Immeubles (32)

Frais d'exploitation : bonne anticipation de l'augmentation de l'électricité

Ministères

pas de remarques spécifiques

Activités paroissiales (34)

Frais d'animations (346) : moins dépensé par rapport au budget prévu. Dans chaque groupe, les dépenses sont très bien gérées par chacun/e lors de l'organisation d'activités au sein de la paroisse.

Partage externe (37)

Contrib. à évangélisation & entraide (37701) : une réserve dans le budget avait été prévu pour soutenir l'entraide de la paroisse. Cette aide n'a pas été nécessaire.

Eglise cantonale (38) : montant calculé en tenant compte des chiffres des résultats antérieurs de la paroisse.

Amortissements (40) : suite à la bonne gestion des charges, il a été décidé d'établir un amortissement plus important que prévu dans le budget. Ce point sera soulevé dans le rapport des réviseurs.

Produits

Impôt (60)

Impôts exercices antérieurs (60004) : en 2022, ce compte s'élevait à CHF 19'329. Le budget prévoyait CHF 100'000.00 alors que nous avons reçu CHF : 200'796.43. Au 30 septembre 2023, la paroisse n'avait reçu que CHF. 20'000.00. Lors du dernier trimestre, nous avons reçu CHF 180'000.00.

La paroisse annonce un résultat de CHF 138'480.00, si nous n'avons pas reçu le montant de CHF 180'000.00, la paroisse serait donc en perte.

Frais d'encaissement (602) : montant selon budget.

Administration (61) : ristourne d'assurance. Plusieurs personnes en arrêt de travail.

Immeubles (62)

Locations (624) : le montant est stable

Autres recettes (625) : dons supplémentaires

Ministères (63)

Ristournes Conseil Synodal (63000) : c'est une entrée mais également une charge. Ce sont des indemnités pour les délégués au Synode (verser par l'Eglise cantonal mais en faveur des délégués au Synode).

Ristournes enseignement CO (63001) : différence suite à la correction d'une erreur mentionnée l'année passée. En 2022, les réviseurs ont constaté que le montant n'était pas correct. La différence de montant a été versé en 2023 d'où la différence de montant avec le budget.

Participation à l'école enfantine (63003) : montant au prorata par rapport aux nombres d'élève

Intérêts des capitaux (69) : les banques ont été plus généreuses que prévu dans le versement des intérêts.

Résultat de : CHF 138'480.78

Montant des collectes : 2023 : CHF 26'881.90 (2022 CHF 23'206.90, 2021 CHF 16488.70, 2020 : CHF 17'090.70)

Comptabilité de l'entraide de la paroisse : Les réviseurs des comptes ont également fait un contrôle de la comptabilité du service d'entraide. Sur le montant de CHF 26'881.90 des collectes de la paroisse, il y a eu un montant de CHF 11'466.00 versé sur le compte du service de l'entraide. Les autres collectes ont été transmises à d'autres associations en dehors de la paroisse.

Mark Stalder tient à dire avant de présenter la répartition du bénéfice, que le conseil de paroisse avait travaillé sur une base d'un bénéfice de CHF 150'000.00. Les réviseurs des comptes ont recommandé de comptabiliser un amortissement additionnel de CHF 11'872.00. Pour la solidité de la paroisse, il est important d'augmenter les réserves de la paroisse lorsque c'est possible.

Le conseil de paroisse propose la répartition des excédents de recettes comme suit :

	Montant	Total	Suivi résultat à répartir
Résultat 2023			138 480,75
Report à capital (selon art. 2 du règlement)	3 480,75	3 480,75	135 000,00
Augmentation des réserves	0,00		135 000,00
Fond de Paroisse	60 000,00		
Dons à répartir	75 000,00	135 000,00	0,00

Répartition fond de Paroisse

Réserve générale	60 000,00
	60 000,00

Répartition des dons

ACO (Action chrétienne en Orient)	20 000,00
Paroisse de Düdingen	20 000,00
Portes ouvertes (Situation en Irak, chrétiens persécutés)	5 000,00
Epicerie caritas	5 000,00
AFAG (Aide aux familles de la Gruyère)	5 000,00
Table couvre-toi, Gruyère	5 000,00
Servir ensemble	2 000,00
Fond d'entraide la paroisse	13 000,00
	75 000,00

b) Questions

Mme Droux : en quoi consiste l'association servir ensemble ?

Mme Granier : c'est une association qui s'est créée au niveau de l'église du Verdel. Cette somme est pour l'instant bloquée dans nos comptes car nous souhaiterions faire partie de cette association. Le but est de servir ensemble dans le district de la Gruyère et de témoigner de la présence des églises et que nous sommes au service aussi de cette région.

M. Stauffer : le but est de se mettre au service de la communauté locale en donnant des coups de main et en témoignant de notre engagement chrétien mais sans parler, mais en faisant.

Mme Auguet RoCHAT : pourquoi donner à la paroisse de Düdingen ?

Mme Ducry-Rey : la paroisse de Düdingen a transmis un mail en septembre 2022 afin de soumettre aux paroisses de la région qu'ils souhaitaient changer leur citerne à mazout par une pompe à chaleur ainsi que la réfection de leur toiture avec une pose de panneaux solaires pour un montant de CHF 350'000.00. Cette paroisse n'a pas autant de fonds que notre paroisse, c'est pourquoi elle a contacté les autres églises en leur demandant un don ou un prêt à 0%. En novembre 2022, le conseil de paroisse avait le souhait de les soutenir. En 2022, la paroisse n'a pas eu d'excédent de recettes à répartir c'est pourquoi, le conseil de paroisse propose de les soutenir cette année par un don.

c) Rapport de la Commission de révision des comptes

M. Pralong, représentant des réviseurs des comptes. Ils sont très reconnaissants que Dieu a pourvu durant cette année 2023 que la paroisse aboutisse à un bénéfice. Merci à Mme Valley et à M. Stalder pour tout leur travail ainsi qu'au conseil de paroisse. Au niveau des réviseurs, le travail est fait dans un très bon état d'esprit, très bonne collaboration. Les réviseurs des comptes sont Patrick Audemars, Maurice Houriet et lui-même.

M. Pralong lit le rapport de la Commission de révision des comptes.

Les réviseurs recommandent d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux vérificateurs.

M. Stalder fait une remarque concernant les différentes liquidités assez importantes dans les comptes bancaires et selon la demande des réviseurs des comptes, il serait utile de trouver un meilleur rendement, une nouvelle source de revenu. Mi-mai, un rendez-vous a été fixé avec une banque pour en discuter.

d) Approbation et décharge

L'assemblée approuve et décharge la Commission de révision des comptes et le conseil de paroisse par 23 pour et 1 abstentions les comptes 2022 (les membres du CP ne votent pas).

Point 8 : Informations

Centre réformé de Charmey

Mme Castella donne les informations suivantes :

- Les plans ont pu être déposés. En attente d'approbation afin de pouvoir commencer les travaux.
- Location aux requérants jusqu'à fin mars 2025
- Travaux prévus en 2025

- Recherche de fonds afin de commencer les travaux prévus. Discussion avec les banques et diverses discussions pour des prêts sans intérêts.
- Projets bien préparer
- Espère organiser l'inauguration des locaux fin 2025 ou début 2026 → projet bien en court
- Comptabilité saine pour l'instant
- Manque un membre dans le conseil de fondation. Recherche une personne dans la tranche d'âge de 20-40 ans, personne représentante pour les jeunes.

Mme Castella ne va pas rester continuellement dans le conseil de fondation et si une personne serait intéressée à reprendre prochainement sa place dans ce conseil de fondation, merci de s'annoncer.

Mme Woestelandt : dans quel but ses locaux sont réaménagés ?

Mme Castella : le centre réformé appartenait à l'Eglise cantonale jusqu'à il y a environs une dizaine d'année. Chaque paroisse contribuait à le faire tourner, ce centre fonctionnait moyennement. L'Eglise a souhaité se séparer du centre réformé tout en gardant un droit de regard. Plusieurs paroisses ont fait des dons pour continuer à exploiter ce centre. Il y a 2 ans, le centre aurait dû fermer, mais grâce à une nouvelle équipe, le centre essaie à nouveau de mettre en route ce centre.

Le but de la rénovation est d'accueillir à nouveau les paroisses, les gens de l'extérieur. Un contrat a été établi avec UBIC. Ce groupe s'occupe également des montées mécaniques de Charmey et ils vont gérer tout cela de manière professionnelle. Station de Charmey en développement et cela permettra de proposer des locaux pour tout le monde. Le bâtiment est adapté pour recevoir des handicapés, des grands et petits groupes.

Mme Nobs transmet les salutations du conseil synodal et les excuse de M. Blaser.

Elle souhaite compléter l'information concernant le centre de Charmey. Effectivement, l'église cantonale a remis ce centre à une fondation en 2007-2008. La Fondation a géré le centre mais n'a jamais vraiment eu la vision de mettre en place un projet qui dure. Après le Covid, cette fondation a souhaité vendre le centre à un prix très intéressante. La commune de Charmey a fait une offre pour le centre inenvisageable (très en dessous de sa valeur effective). Le conseil de fondation avait oublié que selon le contrat, il devait demander l'autorisation à l'église cantonale pour vendre ce centre.

Suite au départ de la fondation, une nouvelle équipe a été mise en place qui gère très bien le centre. Le but n'est pas de faire des bénéfices, mais de pouvoir vivre sans soucis financier. Important de garder cet esprit réformé au centre de Charmey.

Mme Nobs félicite la paroisse pour ses bons résultats financiers et c'est esprit de toujours se souvenir de Joseph. Joseph disait que quand tout va bien, on met de côté afin de prévenir des années moins saines.

Mme Ducry-Rey revient sur les bâtiments.

L'année passée, l'augmentation de l'électricité et du chauffage ont été bien estimé. La ComBat a fait le nécessaire afin de diminuer au plus ces factures en changeant les ampoules, diminution de la température dans les locaux (éteindre les radiateurs dans les locaux non utilisés). Eteindre les ordinateurs, imprimantes, etc lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Grâce à tous ses détails, la facture a pu être maîtrisés.

En ce moment, il n'y a pas de nouvelles informations concernant les travaux de la maison de paroisse. La ComBat est en relation avec l'architecte afin de choisir les futurs artisans.

Questions

M. Houriet : en vue des travaux à la maison de paroisse, l'église ne s'est jamais réunie afin d'avoir une vision sur le long terme. Il ne s'agit pas seulement de modifier la toiture mais de proposer des locaux adéquats. Il serait donc utile de préparer des plans pour 3-4 ans de prévision, afin d'éviter de devoir faire des coûts supplémentaires. Il serait donc intéressant que les paroissiens se rencontrent durant l'année afin de proposer des locaux adéquats. Important d'agenda des séances concernant les travaux afin que la paroisse investisse dans les locaux pour le long terme.

Mme Ducry-Rey que lors d'une précédente assemblée, d'abord nous nous occupons de la structure et ensuite de l'intérieur. Elle laisse volontiers à une personne ou au futur conseiller responsable des bâtiments de prendre en charge de proposer un projet de l'intérieur des bâtiments. Si M. Houriet souhaite prendre ce projet en main, c'est avec plaisir.

M. Brunner : les travaux deviennent un véritable serpent de mer depuis le temps que l'assemblée en parle. Il ne constate pas beaucoup de changement depuis le temps. Depuis le temps, il n'a encore pas vu tous les montants alloués aux architectes. Il aimerait connaître tous les montants qui ont été alloués à ce jour aux divers architectes.

Mme Valley n'a par le détail de tous les montants avancés. Il y a un compte de construction au bilan s'élevant à CHF 281'000.00 en fin 2022 et maintenant à CHF 420'777.00. Ce montant tient surtout compte du changement des fenêtres.

Le conseil de paroisse prévoit de répondre à cette question lors d'une prochaine assemblée de paroisse.

Mme Auguet RoCHAT : où en êtes-vous du projet d'appartement dans la maison de paroisse ?

Mme Ducry-Rey : l'important est la toiture. L'assemblée avait voté un budget pour la structure et la toiture de la maison de paroisse (emplacement Vélux). Toutes modifications intérieures seront faites dans un 2^e temps. Il est important que les paroissiens réfléchissent sur leur souhait pour l'intérieur du bâtiment.

M. Brunner : quel est le problème au niveau de la commune ?

Mme Ducry-Rey : en décembre 2022, le dossier a été transmis à la commune, malheureusement l'architecte n'avait pas transmis tous les documents complémentaires. Vu le retard dans la remise des documents, notre dossier a été considéré comme complet qu'en septembre 2023.

Mme Granier propose donc qu'un point soit mentionné lors de la prochaine assemblée concernant les demandes faites par les paroissiens, soit les honoraires de tous les architectes et proposition de ce que les paroissiens souhaitent modifier dans les locaux de la maison de paroisse.

Mme Granier : de nombreux montants sont transmis dans le fond d'entraide de la paroisse. Ce fond d'entraide est un service simple et important. Grâce à ce fond, nous pouvons apporter autour de nous, à des personnes membres de l'église, à notre paroisse mais également à des personnes extérieures, un peu d'aide et une écoute.

Un couple, dont elle reçoit l'AI et les prestations complémentaires. Cela représente un revenu de CHF 2'677.00 et son mari ne reçoit rien. Malheureusement, il a fait plusieurs tentatives de suicide et l'AI a estimé qu'il peut travailler mais ne trouve rien. Ces personnes sont venues à plusieurs reprises au service de l'entraide car avec un loyer de CHF 1'211.00, ils n'ont pas assez pour vivre et payer toutes les factures certains mois. L'augmentation des factures d'électricité a de grandes conséquences sur le budget mensuel. Si l'homme pouvait être pris en charge le service social de la Gruyère mais dans ce cas, il devrait divorcer.

Grâce à la générosité de tout le monde, le service d'entraide peut aider dans de telle situation.

